

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 753 Subvention (15.000 euros) et convention à l'association Art Azoï (20ème).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art Azoï (20e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec l'association Art Azoï ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Art Azoï, 1-3 rue Frederick Lemaitre Boite 76, 75020 Paris, au titre de ses activités 2019.64902 ; 2019-08563

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'équipement avec l'association Art Azoï, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO